



Synthèse du Petit déjeuner France Terre d'Asile : « Un nouveau rapport sur les mineurs isolés étrangers... Et après ? »

- Le 2 juin 2010 -

Synthèse réalisée par :

Navid GONZALEZ

Chargé de mission du Réseau Intégration & Prévention des Discriminations

Tél : 01 45 15 09 50

Email : n.gonzalez@idealconnaissances.com

partage
travail collaboratif
ouverture
mutualisation
intelligence collective
déontologie
solidarité



France Terre d'Asile organise régulièrement dans ses locaux parisiens, des « petits déjeuners » thématiques permettant de débattre sur une question particulière. Le 2 juin 2010, l'association a consacré son 13ème Petit déjeuner au rapport de la Sénatrice Isabelle DEBRÉ sur les mineurs isolés étrangers, récemment remis au Premier Ministre François FILLON. L'objet de la rencontre, intitulée « *Un nouveau rapport sur les mineurs isolés étrangers... Et après* », a été débattre sur le contenu du rapport, et sur ses suites concrètement envisageables.

Sont intervenus : la Sénatrice Isabelle DEBRÉ, auteure du rapport, Claude ROMÉO, Directeur de la protection des mineurs isolés étrangers à France Terre d'Asile, et Myriam EL KHOMRI, Adjointe au Maire de Paris chargée de la protection de l'enfance. La discussion a été animée par le Directeur général de l'association, Pierre HENRY.

Cinquante personnes ont participé à cette rencontre, dont des personnalités telles que le Sénateur Yves DAUDIGNY (également Vice-Président de l'Assemblée des Départements de France) et Dominique VERSINI, Défenseuse des enfants.

Dans son introduction d'ouverture, Pierre HENRY s'est montré enthousiaste sur le rapport, qui intervient dans un contexte national où il n'existe aucune politique publique cohérente sur la question des mineurs isolés étrangers : « *plus nous avançons dans la connaissance du sujet, moins nous comptons d'actions porteuses* ». Paradoxe qu'il espère voir résorber au travers de deux recommandations essentielles du rapport, sur lesquels il souhaite obtenir des garanties :

- la création d'une plateforme interministérielle qui serait confiée à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- l'articulation d'un financement entre l'Etat et les départements les plus concernés par la question.

« *Donner une autre image des mineurs isolés étrangers* »

La Sénatrice Isabelle DEBRÉ, auteure du rapport, a souligné l'importance des trois termes mineurs, isolés et étrangers : « *on emploie le terme mineurs isolés étrangers, car ce sont des enfants isolés avant d'être étrangers* ». Précision essentielle aux yeux de la Sénatrice pour correctement cerner et envisager le sujet. Par la suite, Madame DEBRÉ a insisté sur le caractère inédit de ce rapport, puisqu'il est le premier sur les mineurs isolés étrangers à être confié à une parlementaire. En effet, les précédents travaux avaient tous été conduits par des techniciens, la Sénatrice a donc qualifié de « *complémentaire* » son regard de femme politique sur la question.

Avant d'aborder les recommandations préconisées dans son rapport, Isabelle DEBRÉ a tenu à faire part de son enseignement du terrain. Elle a condamné avec insistance l'amalgame entre mineurs isolés étrangers et délinquance, amalgame qui s'opère trop souvent dans les esprits. Sa priorité : « *donner une autre image des mineurs isolés étrangers* ». La Sénatrice regrette par ailleurs le peu de temps - trois mois - qui lui a été imparti pour mener à bien sa mission.

La création d'un plate forme interministérielle

Confiée à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), cette initiative permettrait une meilleure répartition des ressources financières et humaines, en constituant « *une porte pour tout les acteurs du terrain grâce à avec une mutualisation des moyens* », a précisé Isabelle DEBRÉ. La Défenseur des enfants, Dominique VERSINI, a exprimé son plein intérêt pour cette proposition.

Autre point primordial, celui de l'investissement de l'Etat. Selon le rapport, c'est à l'Etat de prendre en charge la phase d'accueil du mineur (qui va de la mise à l'abri jusqu'à l'orientation), et non le département comme c'est actuellement le cas. Myriam EL KHOMRI, Adjointe au Maire de Paris chargée de la protection de l'enfance, a rejoint la Sénatrice sur ce point en soulignant que « *l'implication de l'Etat à échelle nationale était indispensable pour désengorger les services départementaux tels que l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui se retrouve trop souvent désemparée. C'est la rapidité de la prise en charge qui conditionne le devenir délinquant ou non du mineur* » a-t-elle ajouté. « *S'il reste trop longtemps livré à lui-même, le mineur multiplie ses expositions aux dangers de la rue et à la délinquance* ».

Troisième sujet sur lequel est revenue Madame DEBRÉ, celui de l'administrateur had hoc. Cette personne assure la représentation du mineur dans toutes les procédures administratives et judiciaires, la Sénatrice a ainsi souhaité attirer l'attention sur le fait qu'il « *est la première personne accueillante que l'enfant voit* ». Le rapport préconise d'étendre la mission de l'administrateur had hoc jusqu'au moment de l'accueil physique du mineur (en établissement ou en famille), alors qu'elle s'arrête actuellement dès que le mineur est autorisé à entrer sur le territoire. Claude ROMÉO a par ailleurs suggéré une revalorisation des indemnités que perçoit l'administrateur dans sa fonction.

L'expertise de l'âge osseux en débat

Dès l'arrivée du mineur, sa prise en charge passe notamment par la détermination de son âge. Pour ce faire, la technique la plus répandue est celle de l'expertise osseuse qui fait aujourd'hui débat, car jugée dépassée. Claude ROMÉO a donc regretté le fait que le rapport ne fait qu'effleurer cette partie du sujet, et a proposé l'idée d'une conférence européenne sur l'expertise de l'âge osseux.

Dominique VERSINI a quant à elle souhaité voir la création d'un standard à échelle européenne. Si Isabelle DEBRÉ s'est montrée réceptive à ces suggestions, elle a ajouté que la simple expertise ne suffisait pas, et que la parole de l'enfant devait aussi être prise en compte. « *C'est un débat scientifique qui n'avait pas lieu d'être traité en profondeur dans le rapport* », a-t-elle conclu.

Un engagement étatique indispensable

A l'heure où le phénomène des mineurs isolés étrangers s'amplifie, les participants se sont tous accordés sur le fait que ce rapport constituait un « *grand espoir* » et devait impérativement être suivi par des engagements concrets de la part de l'Etat, pour ne pas devenir un « *rapport de plus* ».

Tout d'abord, un investissement financier de l'Etat est attendu : « *le budget est la concrétisation d'une volonté politique* », a souligné Myriam EL KHOMRI. Les départements ont un besoin de financement urgent, et s'interrogent notamment sur les modalités de mise en place des crédits. Dominique VERSINI a conclu à ce sujet que le rapport devrait mobiliser hommes politiques et gouvernement.

Deuxième impératif : celui d'un suivi à échelle européenne du sujet. Claude ROMÉO a souhaité que plus d'intérêt soit porté au récent plan d'action de la Commission Européenne sur les mineurs isolés étrangers, et que les recommandations qui y figurent soient mieux considérées. Dominique VERSINI a élargi le champ de vision du débat en évoquant le problème mondial qu'est celui des réseaux d'exploitations des enfants, la France pouvant s'ériger selon elle en exemple dans ce combat.

C'est sur cette ouverture européenne que s'est conclue la rencontre, avec l'annonce du Colloque « Mineurs isolés étrangers : vers quelle protection européenne ? » organisé le 20 octobre 2010 à Strasbourg.

En savoir plus :

- [Le rapport d'Isabelle DEBRE sur les mineurs isolés étrangers](#), dans la bibliothèque du Réseau Intégration & Prévention des Discriminations
- La [circulaire du 12 mai 2010](#) relative aux conditions de délivrance de l'attestation de prise en charge de l'enfant mineur dans le cadre du versement des prestations familiales, dans la bibliothèque du Réseau Intégration & Prévention des Discriminations
- www.infomie.net, le centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers
- www.france-terre-asile.org, le site officiel de l'association
- www.defenseurdesenfants.fr, le site de l'Autorité Indépendante

Au service de la Performance publique

Charte IC version 1.1 - copyright © 2010



93, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Tél : 01 45 15 09 09
Fax : 01 45 15 09 00
www.idealconnaissances.com